



Guided by Integrity, Honesty, Professionalism, Compassion, Respect and Accountability

Les valeurs de la GRC reposent sur l'intégrité, l'honnêteté,
le professionnalisme, la compassion, le respect et la responsabilisation

14 JUIN 2023

Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Monsieur :

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) continue de faire des progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Comité liées au rapport du Comité 5 Équiper les agents de la Gendarmerie royale du Canada. En avril 2022, nous avons fourni au Comité des réponses à toutes les recommandations, avec l'engagement de revenir dans six mois (septembre 2022) pour confirmer notre conformité à la recommandation 2 sur la distribution et la disponibilité des gilets pare-balles rigides :

La GRC devrait fournir au Comité un rapport a) décrivant l'état d'avancement de sa norme nationale pour la distribution et la disponibilité des gilets pare-balles rigides ; et b) confirmant qu'elle dispose de l'information appropriée pour assurer sa conformité. En outre, un rapport final doit être présenté à la commission.

Le 30 novembre 2022, le Bureau du vérificateur général (BVG) a publié la mise à jour de son rapport qui confirmait que la GRC avait entièrement mis en œuvre toutes les recommandations, à l'exception de la recommandation 5.36. Cette recommandation portait sur l'utilisation d'un système national de suivi de la distribution de la gilets pare-balles rigides, qui n'avait pas été entièrement mise en œuvre.

Nous avons retardé notre réponse au Comité permanent des comptes publics afin d'inclure les informations de la dernière publication du BVG.

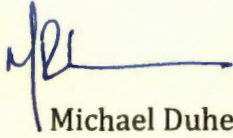
La mise à jour du BVG a confirmé le fait que la GRC avait mis en œuvre une norme opérationnelle pour l'attribution de gilets pare-balles rigides aux membres de première ligne, mais a confirmé qu'un système national de suivi de la distribution des gilets pare-balles rigides aux agents n'avait pas encore été mis en œuvre. Les paragraphes suivants soulignent les progrès importants réalisés dans le cadre de cette initiative.

Le 9 septembre 2022, la norme opérationnelle sur la Formation sur l'intervention en cas de menaces actives et équipement connexe a été modifiée afin d'améliorer la surveillance et la responsabilité en matière de distribution de gilets pare-balles rigides aux membres de première ligne. Les commandants divisionnaires sont notamment tenus de fournir une attestation annuelle selon laquelle tous les membres opérationnels de première ligne se sont vu attribuer personnellement un gilet pare-balles rigide. En outre, le contrat pour les nouveaux gilets pare-balles légers devrait être attribué en 2023. À titre de mesure d'atténuation provisoire, la GRC prévoyait de mettre en œuvre un contrat plus petit pour répondre au besoin actuel de gilets pare-balles rigides jusqu'à la date potentielle d'attribution du contrat. Cependant, en raison de problèmes imprévus liés à la chaîne d'approvisionnement et à l'entrepreneur, y compris l'impact de COVID-19 et l'invasion russe de l'Ukraine, le fournisseur identifié a retiré son offre de répondre aux besoins d'approvisionnement en gilets pare-balles rigides de la GRC. Afin de s'assurer que nos membres disposent d'un nombre suffisant de gilets pare-balles rigides, le stock existant restera en service, même s'il dépasse le cycle de vie de 10 ans. La GRC s'assurera que le gilet pare-balles rigides a été raisonnablement entretenu (par exemple, rangé dans le sac de transport protecteur, pas de chute sur des surfaces dures) avant d'être distribué. Le retrait des gilets pare-balles rigides du service sans en disposer d'un nouveau pose un risque plus important pour la sécurité des agents et du public.

La GRC a identifié un moyen de se conformer pleinement à la recommandation 2, à savoir la mise en place d'un système national de suivi de la distribution des gilets pare-balles rigides aux membres individuels, qui sera mis en œuvre une fois que le nouveau contrat aura été attribué. Le nouveau processus permettra à la GRC d'assurer la fonction de gestion du matériel pour les gilets pare-balles rigides légers nouvellement achetés, y compris la réception, l'inspection physique, le stockage et la distribution via le système de commande en ligne du portail *Total Expenditures and Asset Management* (TEAM). Chaque transaction sera enregistrée et traçable par le numéro de référence du matériel, le numéro de série, le numéro de régiment du membre et la date d'émission. Toutes les transactions seront enregistrées dans le système TEAM dans le dossier historique de l'uniforme du membre. Les nouveaux gilets pare-balles rigides légers seront délivrés aux cadets à la Division Dépôt pendant l'entraînement et sera également suivie dans TEAM.

Je m'engage à vous tenir au courant, d'ici septembre 2023, des progrès en cours réalisés en vue de la mise en œuvre complète de la recommandation 2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MD', with a horizontal line extending to the right.

Michael Duheme
Commissaire

c.c. : Cédric Taquet
Greffier, Comité permanent des comptes publics